

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 16 JANVIER 2019**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 janvier 2019.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20190116/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20190116/access.html>

Le 16 janvier 2019, à 15h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Sont représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur, représenté par Monsieur Alain Martel.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la totalité de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion

- travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Mise à jour du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

MISE À JOUR DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU REGISTRE CENTRAL FROGANS

Dans le prolongement de sa décision du 6 novembre 2018 portant sur l'approbation du projet de mise à jour du Contrat de Délégation du FCR, le Conseil d'administration prend acte que cette mise à jour a été proposée et acceptée par l'Opérateur du FCR le 19 décembre 2018.

Le Conseil d'administration décide de publier les versions française et anglaise de la mise à jour du Contrat de Délégation du FCR sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/fcrda/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/fcrda/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864